Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230928-D154_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023
Date d'affichage : 21 septembre 2023
Délibération N° 28-09-2023 / N°154
Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean- Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9
Membres ayant donné procuration : 12
Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémery, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ioos.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.
Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

Secrétaire de séance : Raymond Wacheux

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230928-D154_2023-DE

Titre de la délibération :Evolution de l'aide à l'achat de vélo

Vu, le règlement de subvention vélo en vigueur, adopté le 23 février 2023.
Vu, les demandes de subvention vélo déposées conformément au règlement en vigueur.
Vu, la nécessité d'ajuster le dispositif d'aide à l'achat de vélo pour prendre en compte les circonstances exceptionnelles.

Considérant :
Considérant l'enveloppe budgétaire initiale de 30 000 € réservée pour soutenir l'achat de vélos.
Considérant le succès exceptionnel de ce programme, avec 148 dossiers approuvés et un coût total des subventions de 30 080 €.
Considérant que le programme était initialement prévu pour se clôturer au 31 décembre 2023 et qu'en raison de son succès et de la consommation totale de l'enveloppe allouée, le programme a été stoppé plus tôt, le 23 août 2023.
Considérant que des dossiers ont été reçus après la date de clôture anticipée et qu'ils sont sur liste d'attente depuis le 23 août 2023.
Considérant les demandes de subvention déposées avant la date de cette délibération.

Après avis favorable du Bureau en date du bureau du 20 septembre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer une somme de 10 000 € supplémentaire afin de pouvoir prendre en charge les nouvelles demandes parvenues depuis le 23 août 2023 pour garantir la poursuite de la démarche.
- que les dossiers déposés entre le 23 août et le 28 septembre 2023 seront considérés comme recevables, même si ces derniers ne respectent la condition spécifique, dans le règlement, à savoir : la date de la facture précédant la date de confirmation par e-mail de la part de la collectivité. Les autres conditions doivent être respectées.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/10/2023 et publication ou notificatio du 05/10/2023